



MEMO THERAPEUTICS

## Une levée de fonds de 14 millions

PAGE 5

LETTRE D'INTENTION CONTRAIGNANTE SIGNÉE  
Fusion de BPDG et One Swiss Bank

PAGE 3

CHUTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 61,8%  
Swiss creuse ses pertes

PAGE 4

DIRECTION ET PARTENARIAT RENFORCÉS  
Meyer Burger: signes de confiance

PAGE 4

FEUILLE DE ROUTE POUR L'EXERCICE 2020  
Bobst révisé à la baisse ses ventes

PAGE 4

CONTRACTION DE 41,3% DU BÉNÉFICE NET  
Sunrise gagne des clients

PAGE 5

RISQUES « CONSIDÉRABLES » SUR L'ÉCONOMIE  
La Fed maintient ses taux

PAGE 13

LA CHRONIQUE DE CHRISTOPHE COLLET  
La finance comportementale

PAGE 12

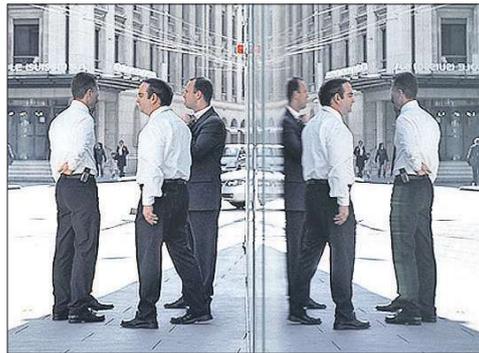
## Vaud sort 115 millions d'aides aux entreprises



PHILIPPE LEUBA. « C'est un train de mesures inédit, sans précédent dans ses modalités et son impact », a déclaré jeudi le conseiller d'Etat vaudois lors de la présentation d'un plan d'aide à l'économie et à la culture face aux restrictions pour lutter contre la Covid. PAGE 8

# Les gérants de fortune à l'heure des choix

RÉGLEMENTATION. Cinq organismes de surveillance tentent d'attirer à eux le plus grand nombre de gérants indépendants.



Plus de 2000 gérants de fortune indépendants doivent choisir l'organisme qui les surveillera. Le coût est un des critères.

CHRISTIAN AFFOLTER

Le choix à disposition des gestionnaires de fortune indépendants est connu depuis fin octobre. Ils ont toute la liberté pour sélectionner AOS, FINcontrol, OSFIN, OSIF ou SO-FIT.

Ces acronymes désignent les cinq organismes de surveillance qui ont obtenu une autorisation de la Finma, en ayant démontré notamment leur viabilité économique en tant qu'association à but non lucratif. Leur mission est dans un premier temps de contrôler la conformité, et ensuite d'assurer le respect du nouveau cadre donné par la Loi sur les services financiers et la Loi sur les établis-

sements financiers. Le délai de transition vers cette nouvelle surveillance court jusqu'à fin 2022. Pour les gestionnaires qui ne veulent pas se limiter à une activité de conseil, les OS (organismes de surveillance) succèdent aux onze organismes d'autorégulation, dont le rôle va changer. Comment choisir alors son OS? Quel est le plus onéreux? Quel est le plus pratique? Une forme de concurrence va-t-elle s'instaurer? Découvrez notre tableau comparatif. La transition au nouveau régime n'est pas qu'une formalité pour les gestionnaires, qui devront satisfaire une série de nouvelles exigences réglementaires. PAGE 2

ÉDITORIAL CHRISTIAN AFFOLTER

## Les vertus de la concurrence vont au-delà des prix

Cinq organismes de surveillance se battent pour quelque 2000 gestionnaires de fortune indépendants. Tous sont issus d'un des onze organismes d'autorégulation et qu'ils vont donc en partie remplacer. Le transfert direct de l'un à l'autre paraît comme la décision la plus simple. De surcroît, la marge de manœuvre des organismes de surveillance pour attirer des gérants est limitée par un cadre légal interdisant conseils et formations. Il y a même le risque que les entités les plus petites doivent fixer des tarifs élevés en raison d'un nombre d'assujettis trop faible pour être compétitives. Elles pourraient même se retrouver en surcapacité pour

suivre les dossiers de leurs assujettis après la période de transition à ce nouveau régime. Ces éléments font penser que la concurrence entre organismes de surveillance, de surcroît sans but lucratif, est superflue. Il y a certes des différences au niveau des tarifs. Mais au plus tard à partir de la fin de la période de transition, les gestionnaires seront surveillés par des organismes de surveillance qui auront les mêmes critères imposés par la Finma, et des prestations similaires. Cependant, cette standardisation donnera beaucoup de possibilités aux gestionnaires pour changer d'affiliation.

La pression se trouvera alors du côté des organismes de surveillance, placés entre les gestionnaires et la Finma. C'est exactement l'avantage par rapport à une solution avec une surveillance directement intégrée à l'administration publique. La concurrence joue ici sur le plan de l'efficacité. Il faut assurer une surveillance irréprochable avec une structure qui permet de minimiser les frais de gestion. Cela donne un contrôle direct par le marché sur le coût de la surveillance. Quitte à provoquer quelques consolidations plus tard, pour devenir encore plus efficace. PAGE 2

## Biden ou Trump: le nom se fait attendre

ÉTATS-UNIS. Les résultats tardaient hier soir dans les Etats-clés dont a besoin le démocrate pour battre le président.

Les Etats-Unis attendaient jeudi de connaître le nom du président qui prêterait serment le 20 janvier, mais les résultats se font attendre dans les Etats-clés dont a besoin le démocrate Joe Biden pour battre le président Donald Trump. Toute la journée, les responsables locaux de Géorgie, Pennsylvanie, Arizona et Nevada ont communiqué des statistiques sur les bulletins restant à compter, faisant fluctuer l'heure ou le jour où ils auront achevé les dépouillements des bulletins envoyés par la poste. Et même si Et même si l'actuel locataire de la Maison-Blanche conteste en justice les opérations de dépouillement, la réalité électorale est que Joe Biden, le vice-président de Barack Obama pendant huit ans, ne doit plus gagner qu'un ou

deux des derniers Etats-clés restant en jeu pour devenir le 46<sup>e</sup> président américain. Il avait jeudi 253 ou 264 grands électeurs, selon que l'on inclut ou non l'Arizona (11 grands électeurs), considéré comme gagné par deux médias, alors que d'autres estiment l'issue encore incertaine en raison du nombre de bulletins restant à compter. Selon les deux cas de figure, Joe Biden n'a plus besoin que de six ou 17 grands électeurs pour atteindre le seuil « magique » de 270, qu'il pourrait obtenir dans le Nevada (6), la Géorgie (16) ou la Pennsylvanie (20). La possibilité d'une présidence du démocrate Joe Biden aux Etats-Unis a séduit Wall Street, qui s'est fortement appréciée jeudi. —(afp)

## Valiant poursuit son expansion hybride

RETAIL BANKING. La banque suprarégionale fait face aux néo-banques et à l'offensive de Credit Suisse.

PIOTR KACZOR

Le groupe bancaire suprarégional Valiant poursuit en Suisse orientale une expansion géographique initiée il y a quelques années en Suisse romande en adoptant d'emblée pour ses nouvelles succursales un modèle hybride, alliant présence physique et numérique. Sur les 93 succursales du groupe, 19 d'entre elles com-

tent encore des guichets traditionnels. Les résultats sur neuf mois communiqués jeudi, avec un bénéfice net stable (+1,3%) de 87,6 millions de francs ont répondu aux attentes. Mais l'incursion sur le marché suisse des néo-banques, avec leurs applications smartphones, et l'offensive de Crédit Suisse, avec son offre numérique CSX, n'atténuent pas la forte pression sur les marges. PAGE 3

# AGEFI



L'actualité en continu sur  
www.agefi.com

“ L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE EN DIRECT ”

LINDEGGER  
OPTIQUE  
maîtres opticiens

Genève

www.lindegger-optic.ch



9 771421 721121

# POINT FORT

## Les gestionnaires de fortune doivent choisir un des nouveaux organismes de surveillance

**RÉGLEMENTATION.** La surveillance des gérants indépendants change. A eux de faire jouer la concurrence pour choisir celui qui leur convient le mieux. Le coût est un des critères.

CHRISTIAN AFFOLTER

Les gestionnaires de fortune indépendants (GFI) sont désormais au clair. Ils ont le choix de s'enregistrer auprès de l'un des cinq organismes de surveillance (OS). Approuvé la semaine passée par la Finma, AOS est en effet venu allonger la liste de ces organismes aux acronymes pas toujours simple à prononcer qui sont chargés, par le régulateur de la finance, d'effectuer de nouvelles tâches de surveillance (*lire encadré*).

Quant aux critères pour effectuer un choix, la simplicité prend une place très importante parmi eux: «Le fait que la candidature de l'OSIF en tant qu'OS ait été acceptée était une excellente nouvelle pour nous», souligne Didier Despland, Chief Operating Officer du gestionnaire multi-family office genevois Novum Capital Partners. Celui-ci fait actuellement partie de l'organisme d'autorégulation (OAR) de l'ARIF (Association romande des intermédiaires financiers). L'OSIF est l'organisme de surveillance créé sous la houlette de l'ARIF. La question de choisir un autre OS ne semble pas s'être posée.

### Quelle marge de manœuvre?

Cette nouvelle surveillance résulte de la nouvelle loi sur les établissements financiers (LEFin) et la loi sur les services financiers (LSFin). Parmi les acteurs interrogés, personne ne s'en cache. Passer de l'OAR actuel à l'OS

STRUCTURES	CINQ ORGANISMES DE SURVEILLANCE (OS) À CHOIX				
	OSFIN	OSIF	SO-FIT	FINcontrol	AOS
OAR à l'origine de l'OS	PolyReg/OAD-FCT	ARIF (soutenu par GSGCI)	OAR-G	VQF	ASG
Fondée en	février 2019	août 2019	juin 2019	mars 2017	mars 2017
Autorisée le	07.07.20	07.07.20	12.08.20	30.09.20	28.10.20
Domicile	Neuchâtel	Genève	Genève	Zoug	Zurich
Gérants indépendants membres OAR	246	188	440	460	800
Transfert direct prévu	non	non	oui	non	oui
<b>TARIFS</b>					
Taxe d'assujettissement	min. 1650 CHF	gratuit 1000 CHF/2000 CHF*	1250 CHF	variable	gratuit 1000 CHF/2000 CHF**
Taxe de surveillance annuelle	min. 1200 CHF	3750 CHF	3250 CHF	variable	2200 CHF
Emolument Finma	refacturé à 100%	refacturé à 100%	500 CHF (acompte)	variable	min. 350 CHF
Demande complémentaire	non précisé	100 CHF	non précisé	variable	non précisé
Mutation	non précisé	100 CHF	non précisé	variable	non précisé

\* gratuit jusqu'au 31 décembre 2021, 1000 CHF jusqu'au 31 décembre 2022, 2000 CHF dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
\*\* gratuit en cas de convention entre AOS et un autre OAR, 1000 CHF pour transfert OAR AOS à OS AOS, 2000 CHF pour les autres.

L'Agefi

que celui-ci a créé devrait se révéler l'option privilégiée par les gestionnaires de fortune indépendants (GFI). D'autant plus qu'ils ne souhaitent pas forcément investir plus de temps que nécessaire dans ce processus, afin de donner la priorité à leurs clients. «Pour les gestionnaires, il y a déjà une pléthore de charges administratives», constate Serge Pavoncello, président de l'ASG et CEO du multi-family office Wedge Associates. Nous avons sondé nos interlocuteurs sur d'autres critères pour le

choix d'un OS que le lien avec l'OAR. Notamment sur celui du niveau des prestations offertes. «Mis à part la disponibilité et la réactivité, ainsi que les différences de prix pratiqués, je ne vois pas de différenciation au niveau des prestations, assure la directrice de l'OSFIN, Crystel Graf. Nous sommes les bras prolongés de la Finma, c'est certain. L'OS ne peut offrir aucune prestation de conseil, ni de formation. En cas de non-conformité d'un assujetti, l'OS peut seule-

de remise en état. Sans réaction de celui-ci, il doit la signaler à la Finma. Les OAR avaient une marge de manœuvre beaucoup plus grande.»

### Quels tarifs?

Le président de l'OSIF, Philippe Perles, estime même que «ce sont avant tout les réviseurs qui vont faire le travail chez l'assujetti. Les OS peuvent en revanche avoir un poids important au début du processus, dans le cadre de l'assujettissement». Il évoque aussi de possibles différences d'appré-

ciation d'un dossier entre chaque OS: l'un pourrait exiger des compléments, tandis qu'un autre l'accepte sans modifications. La directrice de l'OSFIN n'y croit pas trop: «J'espère que la Finma va surveiller les OS et intervenir en cas de différences trop importantes.»

En revanche, les interlocuteurs consultés s'accordent pour dire qu'il existe une certaine concurrence sur les tarifs pratiqués. Les indications sur les différents sites laissent apparaître que les uns prévoient une procédure d'admission assez chère, contre une surveillance régulière moins coûteuse. D'autres vont même jusqu'à offrir la gratuité pour la taxe d'assujettissement, soit pour les GFI qui s'inscrivent tôt, soit pour ceux qui font le transfert de l'OAR à l'OS.

La marge de manœuvre de tous les OS est limitée parce qu'ils se doivent d'être à but non lucratif. L'ancien président du GSGCI, Daniel Glasner, actuellement l'un des trois ombudsmans de l'organe de médiation Swiss Chambers Arbitration Institution (SCAI), déplore cependant le manque de transparence: «Il faudrait vraiment pouvoir comparer les prix. Mais jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'appel d'offres.» Daniel Glasner n'exclut pas que les grilles tarifaires d'une ou plusieurs OS ne soient révisées avant l'application pleine et entière du régime LSFin/LEFin dès début 2023.

Rester au sein du même univers simplifié d'après nos interlocuteurs également le transfert et

l'évaluation du dossier par l'OS pour la conformité à la LEFin et LSFin. Philippe Perles abonde dans ce sens: «Une fois que l'OSIF a reçu l'information de la Finma que le membre de l'OAR l'a choisi, il peut aller chercher le dossier pour procéder à l'analyse

«UNE FOIS QUE LE GFI A CHOISI SON OS, IL SERA CONFRONTÉ À TOUTE UNE SÉRIE DE DEMANDES DE CELUI-CI. IL DEVRA ÉGALEMENT RESPECTER L'EXIGENCE DE FONDS PROPRES.»

de cette requête en autorisation et poser un premier diagnostic.» Même si, comme le souligne Crystel Graf, «tous les documents réunis doivent encore être remis à la Finma». Le cas échéant, l'OAR doit tout de même demander des informations supplémentaires, requises par le nouveau cadre légal.

Ce n'est pas qu'une formalité, insiste d'ailleurs Daniel Glasner: «Il n'y a aucun passage automatique de l'OAR à l'OS. Une fois que le GFI a choisi son OS, il sera confronté à toute une série de demandes de celui-ci. Il devra également respecter l'exigence de fonds propres. L'OS examinera son organisation, la qualité des directives qu'il a mises en place, le modèle d'affaires. Cependant, ce qui est très positif, c'est qu'avec le nouveau cadre légal, il n'y a plus qu'un seul code de conduite. Auparavant, chacun des OAR avait rédigé le sien.» ■



«CE SONT AVANT TOUT LES RÉVISEURS QUI VONT FAIRE LE TRAVAIL CHEZ L'ASSUJETTI. LES OS PEUVENT AVOIR DU POIDS AU DÉBUT DU PROCESSUS.»  
PHILIPPE PERLES  
PRÉSIDENT DE L'OSIF



«J'ESPÈRE QUE LA FINMA VA SURVEILLER LES OS ET INTERVENIR EN CAS DE DIFFÉRENCES TROP IMPORTANTES.»  
CRYSTEL GRAF  
DIRECTRICE DE L'OSFIN



«IL FAUDRAIT VRAIMENT POUVOIR COMPARER LES PRIX. MAIS JUSQU'À PRÉSENT, IL N'Y A PAS EU D'APPEL D'OFFRES.»  
DANIEL GLASNER  
OMBUDSMAN DE LA SCAI



«PAR RAPPORT AU FAMEUX CHIFFRE DE 500 MEMBRES NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA VIABILITÉ D'UN OS, IL Y EN A DONC UN DE TROP.»  
SERGE PAVONCELLO  
PRÉSIDENT DE L'ASG

## Concurrence ou consolidation? La question divise

Un calcul tout simple révèle déjà qu'il y a un problème. «Environ 2000 gestionnaires doivent se répartir sur cinq organismes de surveillance (OS). Par rapport au fameux chiffre de 500 membres nécessaires pour assurer la viabilité d'un OS, il y en a donc un de trop», estime Serge Pavoncello, président de l'ASG, tout en soulignant que cet avis est personnel. Il partage avec le président de l'OSIF, Philippe Perles, le pressentiment qu'après la première phase marquée par les procédures d'assujettissement, une consolidation pourrait se produire. «Les OS doivent de toute façon répartir les frais de fonctionnement sur leurs assujettis. Une taille trop petite coûterait donc en principe plus cher aux membres. Mais peut-être que l'OS le plus petit va se révéler

le plus efficace. Quoi qu'il en soit, s'il y a des écarts trop importants dans les tarifs pour la période d'après la transition, beaucoup de gestionnaires vont changer d'OS dès 2023. C'est ce qui, à terme, va pousser à des rapprochements», selon Serge Pavoncello. Quant à l'ex-président de la GSGCI, Daniel Glasner, il estime que «la diversité coûte plus cher à tout le monde. Cependant, l'autorisation de la Finma d'utiliser les équipes déjà présentes au sein de l'OAR aussi pour l'OS, avec plusieurs casquettes possibles, fait que le surcoût de cette structure reste limité.» Une décision que salue aussi le directeur de SO-FIT Stiliano Ordolli: «Nous sommes les seuls à avoir mis en place à long terme deux divisions, OAR

et OS, dans la même entité et je dirige les deux.» La directrice de l'OSFIN, Crystel Graf, se montre plus optimiste par rapport aux chances de maintien des cinq OS autorisés. «Nous avons dû démontrer la viabilité économique pour obtenir l'autorisation de la Finma. Pour le nombre d'assujettis, extrêmement difficile à prévoir, nous avons établi des scénarios pessimistes également», détaille-t-elle. C'est ce que relève aussi Stiliano Ordolli: «Un plan financier très détaillé a fait partie du dossier conséquent élaboré pour la Finma. D'ailleurs, nous ne constatons jusqu'ici aucun risque qu'un gestionnaire veuille quitter notre structure. Nous enregistrons plutôt des demandes d'entrée, sans être dans le marketing agressif.» —(CA)

## Qui fait quoi

**Organisme d'autorégulation (OAR):** Les onze organismes ont été chargés jusqu'ici de surveiller la conformité des intermédiaires financiers à la Loi sur le blanchiment d'argent. Cela vaut tant pour les intermédiaires agissant en tant que conseillers (ils ne passent pas des ordres de transaction) que pour les gestionnaires. Avec le nouveau cadre légal, les OAR continuent de surveiller les conseillers, qui doivent figurer d'ici le 20 janvier 2021 dans l'un des trois registres autorisés (BX Swiss/regservices, Association romande des intermédiaires financiers (ARIF) ou PolyReg Services (reg-fix).

**Organisme de surveillance (OS):** Le mandat pour les cinq organismes de surveillance va au-delà de la lutte contre le blanchiment d'argent. Pour continuer à exercer leur métier, les gestionnaires de fortune indépendants doivent remplir une série de nouvelles exigences, que vérifie et surveille l'OS. Parmi celles-ci figurent une gestion des risques indépendante de la génération des revenus, une révision externe indépendante ou encore des fonds propres suffisants. Les dirigeants doivent disposer d'un niveau de formation adéquat et avoir une expérience professionnelle suffisante. Le gestionnaire doit aussi être conforme à la LSFin. —(CA)